





Signe des temps? Conjoncture? Pas pour le SNES-FSU!

Ces lâchages sont à l'image d'une politique qui marche sur la tête mais ne trompe pas les personnels qui, avec les usagers, sont les premiers à faire les frais de telles mesures.

Pendant ce temps, les gros dossiers sur nos conditions de travail et de rémunération sont au point mort : ISVL, avantage familial, postes budgétaires, revalorisation des salaires des recrutés locaux, entre autres.

Certaines annonces sur la préparation de rentrée et les fermetures annoncées de supports de résidents ont déclenché l'action syndicale et la grève comme en Espagne. Au Maroc, c'est le blocage du dialogue social sur les revalorisations des salaires locaux liées au coût de la vie qui mobilise les personnels, comme en Algérie.

Dans un tel contexte où, une fois de plus, c'est l'action syndicale avec le SNES-FSU qui pourra faire la différence, il est urgent pour tous d'entrer dans l'action. Des séries de mesures et modalités d'action ont été communiquées à nos responsables, elles devront monter en puissance. L'étape du Conseil d'administration de l'AEFE du 26 mars sera déterminante. Le SNES-FSU, avec le SNUipp-FSU, y fera des propositions pour abonder les lignes budgétaires liées à ces dossiers. Comme le SNES l'a dit à la direction de l'Agence récemment : les personnels attendent des réponses !

Mobilisez-vous localement dans les établissements pour stopper ces mesures et mettre un coup d'arrêt à cette politique néfaste au réseau.

Entrer dans la lutte avec le SNES-FSU, c'est faire entendre raison à celles et ceux qui portent atteinte à l'Education et au réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Rejoignez-nous en entrant dans l'action avec le SNES-FSU.

Paris le 14 février 2014





Secteur hors de France téléphone : 33 1 40 63 29 41 télécopie : 33 1 40 63 28 31 site : http://www.hdf.snes.edu courriel : hdf@snes.edu

SOMMAIRE:

- 1. Le SNES dans l'action : grèves de janvier dans le réseau AEFE et actions locales
- 2.Le SNES rencontre la Directrice de l'AEFE
- 3. Conclusions du groupe de travail relatif aux recrutements tardifs des résidents
- 4. Groupe de travail "présélections" recrutement expatriés
- 5. Mayotte: d'importantes zones d'ombre demeurent
- 6. Rapport d'activité national : votez du 27 janvier au 11 mars 2014
- 7. Congrès national SNES-Marseille 2014 du 31 mars au 4 avril
- 8. Réintégration 2014 Groupe de travail 29e base du 21/01/2014
- 9. Candidatures à des postes à Monaco Rentrée 2014

1. Le SNES dans l'action : grèves de janvier dans le réseau AEFE et actions locales

A l'appel du SNES-FSU, du SNUipp-FSU et du SNEP-FSU, les personnels se sont fortement mobilisés dans le réseau et les actions du 09 janvier, décalées notamment en Amérique latine ou dans d'autres zones pour des raisons de calendrier, ont marqué un temps fort hors de France.

Le 9 janvier correspondait à la journée pour l'élaboration du nouveau plan d'orientation stratégique (POS) de l'AEFE (2014-2017). A Paris, le SNES et les syndicats de la FSU y étaient représentés en nombre. **Notre présence** sous différentes formes (accueil avec banderoles-tracts- intervention en plénière et dans les ateliers des délégué(es) SNES et SNUipp présent(e)s a permis de faire entendre les positions du SNES et des personnels sur ce que, pour nous, devrait être le pilotage et la politique de l'AEFE pour les trois prochaines années. Le SNES a par ailleurs élaboré des contributions écrites complémentaires sur ce POS.

A l'étranger, les collègues ne se sont pas laissé tromper par un discours cadré par les Affaires étrangères et sa ministre déléguée Hélène Conway, qui consiste à prétendre vouloir faire autant, voire mieux, avec moins. En réalité, les collègues ne voient rien venir sur leurs revendications salariales ou indemnitaires. A l'AEFE, les indemnités spécifiques de vie locale sont baissées arbitrairement. Le « traitement » de l'évolution de l'avantage familial en groupe de travail n'est qu'une mascarade qui montre que l'on cherche avant tout à enfumer les personnels.

De nombreuses mobilisations, qui dépassent les 50% de grévistes comme en Allemagne, au Cambodge, en Chine, Colombie, Egypte, Espagne, Ghana, Guatemala, Japon, Maroc, Mexique, République dominicaine ou Turquie.

Aux mots d'ordre portés par le SNES-FSU s'est ajoutée la <u>situation du Lycée franco mexicain</u>, de ses personnels et usagers. Les collègues mobilisés se sont montrés solidaires et ont dénoncé l'absence d'une vraie mesure politique qui maintienne la situation actuelle de l'établissement : aujourd'hui, l'Agence signe une convention sans personnels résidents!

Ailleurs dans le réseau (Espagne, Portugal) c'est la proximité du comité technique qui apporte son lot de mauvaises nouvelles avec des fermetures annoncées de postes de résidents. Dans les établissements, c'est la chasse aux options à supprimer, aux marges d'augmentation des effectifs d'élèves dans des classes déjà chargées.

Le SNES-FSU a clairement choisi l'action pour rejeter ces dérives et défendre les personnels. Les grèves de janvier ont d'ores et déjà des suites sur le terrain. La mobilisation est lancée et d'autres collègues viendront la rejoindre dans les prochains jours. Tous ont choisi de dire NON à un politique néfaste pour l'enseignement à l'étranger.

Suite à la forte mobilisation du 9 dans le réseau, nous avons demandé un rendez-vous à la Directrice de l'AEFE, afin de faire le point sur la situation et les dossiers pour lesquels les collègues se sont mobilisés en janvier. A sa demande, le SNES-FSU a été reçu le lundi 10 février par la direction de l'AEFE (compte rendu dans ce même HDF info)

Le SNES-FSU dans des actions locales :

En marge du temps fort de janvier, de nombreux personnels sont dans l'action syndicale et la grève sur des questions locales.

Au Maroc.

Les personnels organisés en intersyndicale n'ont pas été entendus et ont déposé un nouveau préavis de grève pour le 13 février. Les motifs de cette grève résident dans l'absence de réponse aux revendications des personnels qui ont fait l'objet de discussions lors des réunions de dialogue social :

- La revalorisation des rémunérations des personnels. L'inflation est d'environ 2.1% au Maroc. Une non revalorisation minimum prenant en compte celle-ci entraîne une perte du pouvoir d'achat conséquente pour les personnels agents de droit local.
- Le dossier URSSAF-IRCANTEC est toujours au point mort.
- La mise en place de l' ISAE pour les personnels.
- La prise en charge totale des frais de scolarité des enfants des personnels.
- L'augmentation de l'avantage familial (+10 points par enfant).
- Révision des statuts des assistants d'éducation au Maroc avec une réelle reconnaissance de la qualité du travail fourni.

- La modification de l'article "condamnation" qui interdit aux personnels de revenir sur le choix d'option (frais de scolarité ou avantage familial).
- Requalification des statuts d'agent de laboratoire.
- Bonification pour technicien chef de service
- L'amélioration de toutes les conditions de recrutement (appels d'offres, transparence...).

Maroc OSUI- Mission laïque française.

La journée d'action a été une réussite incontestable mais les avancées obtenues ne sont pas à la hauteur des attentes des personnels. Si la direction veut regagner la confiance de ses personnels, elle doit faire davantage. Des avancées ont été obtenues sur l'ISAE (premier degré). Par ailleurs, l'expression "droit local privé" sera retirée de la Convention d'assistance pour les enseignants détachés. Pour ceux l'ayant déjà signée, la MLF leur enverra un avenant pour modification.

Des points de blocage complet demeurent :

- pour les détachés : des régressions ne sont pas réglées (congé maternité, congé maladie, changement d'employeur, augmentation du temps de travail). Le passage de la convention d'assistance (article 1.3) stipulant que le « socle est susceptible d'évoluer au cours du détachement sans que l'accord des fonctionnaires détachés ne soit requis... » est maintenu ; ceci ne semblant poser de problème qu'aux collègues et pas à la direction !
- dans le secondaire, pas de changement de cap sur les heures de travail comptées pour moins qu'une heure, sur la rémunération des tâches supplémentaires (certifications en langues); on nous promet seulement une harmonisation au niveau du réseau pour la rentrée 2014. Étant donné la politique menée par la MLF, on ne peut qu'être très sceptique sur le sens que prendra cette harmonisation. A suivre, donc.
- Les personnels demandent la gratuité de la scolarité des enfants des détachés marocains, que la direction continue à refuser.
- sur les effectifs : la MLF est d'accord sur la lourdeur des effectifs sur Casablanca et Rabat, mais aucune décision n'est annoncée pour l'éviter.
- Il reste par ailleurs de nombreux points sur lesquelles des avancées peuvent être faites. Le SNES et les personnels resteront très vigilants sur leur évolution.

En Turquie

Les personnels sont fortement menacés par une question liée à l'imposition sur place. Ils demandent le maintien des mêmes accords bilatéraux entre la France et la Turquie que ceux sur lesquels repose l'existence du Lycée Français Charles De Gaulle depuis sa création. Les collègues mobilisés ont déposé un préavis de grève reconductible et ont sollicité, à nouveau un rendez-vous auprès de monsieur l'Ambassadeur de France en Turquie.

En Algérie

Les collègues sont à nouveau très fortement mobilisés sur la question des salaires des recrutés locaux. La situation à Alger est toujours agitée. La grève du lundi 27, du mardi 28 janvier 2014 et du mercredi 29 janvier pour la revalorisation des salaires des personnels de droit local a été largement suivie. Le Conseiller culturel a refusé de négocier lors de la grève. Le projet de revalorisation qui consiste en une nouvelle grille salariale avec le glissement vieillesse technicité (GVT) pour paramètre a été présenté lors de deux assemblées générales : les personnels n'ont pas été convaincus. Le Conseiller culturel a ensuite accéléré le calendrier concernant le cycle de réunions de négociation et est devenu le principal interlocuteur.

Les personnels n'ayant pas obtenu de réponse satisfaisante à leur demande d'augmentation de 50% du salaire brut en faveur des personnels de droit local, la pression est maintenue. Comme décidé lors de l'AG du mercredi 29 janvier, les personnels ont déposé un préavis de grève pour le lundi 10, le mardi 11 février et le mercredi 12 février 2014.

En République dominicaine

Les personnels se sont fortement mobilisés

Ils ont exprimé leur désaccord avec le système de l'ISVL à budget constant qui met en compétition les établissements entre eux et ont présenté la situation locale, chiffres à l'appui. La réponse des

représentants de l'AEFE en mission ne fut pas du tout satisfaisante : en résumé, les personnels devraient être contents car normalement l'ISVL aurait dû baisser, et qu'en 4 ans elle a augmenté de 44%, les billets d'avion ne doivent pas entrer en considération car les faux résidents n'ont pas vocation à rentrer tous les ans en France, mais surtout que les collègues « avaient fait un choix et qu'ils pouvaient toujours changer de pays ou rentrer en France ». Sur l'avantage familial, idem, mais là on leur répond que c'est une question politique. Pour les recrutés locaux, on leur répond sur le thème de « l'employeur est seul décideur et qu'à nouveau s'ils ne sont pas d'accord ils peuvent toujours partir. Les personnels ont insisté sur le sentiment collectif que le côté budgétaire l'emportait sur le pédagogique, ce qu'évidemment ils déplorent et contestent car cela va à l'encontre des missions de l'AEFE. Les personnels, devant cette absence d'écoute et de réponse à leurs revendications, restent bien sûr encore plus mobilisés.

| PAYS | ETABLISSEMENT | % grévistes |
|--------------|--|---------------------------------------|
| ALLEMAGNE | Berlin | 54 % résidents |
| ALLEMAGNE | Dusseldorf | 83 % résidents |
| ALLEMAGNE | LFA Fribourg | 28 % résidents |
| ALLEMAGNE | Hambourg | 58 % résidents |
| ALLEMAGNE | Munich | 2 grévistes |
| ALLEMAGNE | LFA Sarrebruck | 2 grévistes |
| BELGIQUE | Lycée Jean Monnet | 12,8 % résidents |
| BURKINA FASO | LF st Exupéry Ouaga | 12,5 % expatriés |
| | | 10 grévistes prim/second |
| CAMBODGE | Lycée Descartes | 85 % résidents |
| CAMEROUN | Fustel Yaoundé | 35 % résidents |
| CHINE | LF de "Pékin | 90 % résidents |
| | | 57 % recrutés locaux |
| | | total prim/se : 55 % |
| COLOMBIE | Bogota | 64,5 % résidents 16 janvier |
| CONGO | Lycée charlemagne Pointe Noire | 12,5 % expatriés |
| | | 22,5 % résidents |
| EGYPTE | LF du Caire | 75 % expatriés |
| | | 57 % résidents |
| | | 27 % recrutés locaux |
| EQUATEUR | Lycée La Condamine | 50 % expatriés |
| | | 28,5 % résidents |
| ESPAGNE | Alicante | 73 % |
| ESPAGNE | LF Barcelone | 43 % |
| ESPAGNE | LF Madrid | 47 % |
| ESPAGNE | Lycée Molière Villanueva MLF- Madrid | 100 % résidents |
| ESPAGNE | Malaga | 18 % |
| ESPAGNE | Murcie LF André Malraux | 33 % |
| GABON | Lbreville | 22 % expatriés |
| | | 20 % résidents |
| GHANA | LF Jacques Prévert | 67 % expatriés |
| 00505 | | 69 % résidents |
| GRECE | Lycee franco hellenique Eugène Delacroix | 34,6 % résidents |
| GUATEMALA | LF Jules Verne | 100 % expatriés |
| | | 62,5 % résidents |
| INDONECIE | I C do Tokowio | 2,5 % recrutés locaux |
| INDONESIE | LF de Jakarta | 95 % |
| ITALIE | LF Stendhal Milan | 29 % |
| JAPON | Lyc franco Japonais Tokyo | 79,3% |
| KENYA | Naïrobi | 33 % expatriés |
| | | 32 % résidents 9 % recrutés locaux |
| LIBAN | Lycác Nahr Ihrahim | 33 % |
| | Lycée Nahr Ibrahim | 35 % résidents |
| MADAGASCAR | Lycée franç de Tananarive | |
| MALI | Ly Liberté Bamako | 40 % expatriés |
| | | 33,3 % résidents |

| MAROC | Paul Cauguin Agadir | 12 grávistos 16 janvior MLE |
|-------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| | Paul Gauguin Agadir | 12 grévistes 16 janvier MLF |
| MAROC | LF. Lyautey | 55 % le 16 janvier MLF |
| | Casablanca | |
| MAROC | Lyc Victor Hugo Marrakech | 5 grévistes 16 janvier MLF |
| MAROC | Groupe scolaire André Malraux | 53 % |
| | (OSUI) Rabat et OSUI | |
| | Casablanca | |
| MAROC | Lycée Descartes Rabat | 58 grévistes 16 janiver MLF |
| MAROC | LF Tanger | 14 grévistes 16 janvier MLF |
| MAURITANIE | Lycée T Monod | 12,5 % expatriés |
| | | 22,2 % résidents |
| | | 14,28 recrfutés locaux |
| MEXIQUE | Lycée franco-mexicain | 20 % expatriés |
| | | 64 % résidents |
| | | 69 %Total prim/secondaire |
| REP | | 17 % expatriés le 16 janvier |
| DOMINICAINE | | 74 % résidents le 16 janvier |
| REP TCHEQUE | Lycée français Prague | 20 % |
| SENEGAL | Dakar LF Jean-Mermoz | 23 % résidents |
| | | 5 % recrutés locaux |
| TOGO | Lomé | 22 % |
| TUNISIE | PMF Tunis | 26 % résidents |
| | | 4 % recrutés locaux |
| TURQUIE | LF Ankara | 25 % secondaire |
| TURQUIE | Lyc Pierre Loti Istanbul | 100 % expatriés |
| | - | 69,5 % résidents |
| | | 64 [°] % recrutés locaux |
| | | 10 grévistes administratifs |
| VENEZUELA | CLG français | 9,1 % résidents |

2. Le SNES rencontre la Directrice de l'AEFE

Le SNES-FSU a rencontré, le 10 février dernier, la Directrice de l'AEFE, Hélène Farnaud-Defromont. Etaient également présents côté administration, le directeur adjoint, le secrétaire général adjoint ainsi que le directeur des ressources humaines. Cette rencontre a été l'occasion pour le SNES de faire remonter les revendications de nos sections un mois après la grève très suivie du 9 janvier et les mouvements décalés dans certaines zones.

• Les échanges ont débuté sur les **questions indemnitaires** : la réforme de l'ISVL insatisfaisante car à enveloppe constante, le questionnement sur le rôle et l'utilité des groupes de travail précédant les différents arrêtés où tout semble être joué d'avance, les évolutions à la baisse comme à la hausse étant imposées par Bercy.

Le SNES est également revenu sur le dossier de l'avantage familial (AF) dont la dégradation continue, liée à l'augmentation des frais de scolarité, est inquiétante. La part liée aux charges familiales de cette indemnité est en effet quasi nulle, l'AF couvrant très souvent, à peine, les frais de scolarité après impôts.

L'Agence est très pessimiste quant à une évolution en faveur des personnels sur ces deux dossiers indemnitaires tant les pressions de Bercy qui fait la chasse aux économies sont importantes. Le SNES continuera à maintenir la pression et proposera un vote sur une augmentation des enveloppes liées à l'ISVL et à l'AF lors du conseil d'administration de mars prochain. Nous avons clairement dit que la mobilisation était en route et que les personnels n'accepteraient pas de telles « réponses ».

• Le deuxième point abordé concerne les **fermetures de postes de résidents** dans le réseau. Plusieurs sections européennes nous ont alertés sur des annonces de fermetures de postes de résidents pour la rentrée prochaine notamment en Espagne et au Portugal. La Directrice qui se rendra prochainement en Espagne affirme, sans nous convaincre, qu'aucune consigne n'a pour l'instant été

donnée aux chefs d'établissement et que le rapport de la mission tripartite menée en Espagne l'automne dernier est encore à l'étude. Attitude zélée de certains chefs d'établissement ?

• La Directrice ajoute cependant qu'une réflexion sur l'offre éducative (et derrière cela les taux d'encadrement...) notamment en Europe est en cours et que des fermetures auront bien lieu. Elles ne seront pas uniquement cantonnées à l'Espagne mais concerneront toute l'Europe. Le prochain comité technique du 5 mars dévoilera l'ampleur de ces fermetures. Plusieurs sections importantes en Espagne sont d'ores et déjà en grève pour protester contre ces mesures alors que le réseau espagnol est en expansion.

Lycée franco-mexicain de Mexico

Le SNES a questionné l'Agence quant à l'avenir du plus grand établissement « conventionné » du réseau ainsi que des personnels titulaires (16 expatriés et 86 résidents). Pour rappel, le 11 novembre dernier, le comité des Directeurs avait décidé de mettre fin de façon unilatérale à la convention qui liait l'établissement à l'AEFE au profit d'un simple accord de partenariat. L'AEFE a alors entamé, en position de faiblesse, des négociations qui ont abouti le 23 janvier dernier à une « convention sans résident ».

Cette convention, qui sera présentée à un conseil d'administration extraordinaire le 28 février prochain, garantirait selon l'AEFE :

- des contrats locaux (en détachement direct de deux ans) pour tous les détachés qui souhaiteraient rester dans cet établissement.
- le maintien de quelques expatriés,
- un salaire équivalent (pour combien de temps ? et quid du salaire des nouveaux arrivants ?)
- des frais de scolarité maîtrisés

Le SNES, qui a toujours été très réactif sur ce dossier, reste très sceptique quant à l'application de cette convention non classique. C'est une très lourde perte pour le réseau et pour la situation de tous les personnels. En effet, le chef d'établissement ainsi que le comité des Directeurs seraient responsables des recrutements, de l'élaboration des contrats locaux. Le droit français ne s'appliquerait plus et serait remplacé par le droit mexicain. Ce sera également la fin des obligations réglementaires de services (18h pour les certifiés, 15 heures pour les agrégés) et tous les abus seront permis par le comité des Directeurs qui, à notre avis, ne se privera pas d'en user voire d'en abuser.

La Directrice précise également que la plupart des supports des postes de résidents seront redéployés (en partie pour la prochaine rentrée) dans le réseau et particulièrement en Amérique latine, là où les taux d'encadrement sont plus faibles. Nous sommes par ailleurs intervenus pour demander des compensations indemnitaires pour les collègues qui sont très fortement lésés, y compris financièrement. Intervention également pour le paiement des journées de grève à Mexico, compte-tenu du contexte tout à fait exceptionnel et les préjudices causés.

• Le SNES interroge la Directrice sur son récent déplacement visant à célébrer l'accord de partenariat signé entre l'AEFE et le lycée Voltaire au Qatar en mai 2013

Inauguré en janvier 2008 par Nicolas Sarkozy, aux côtés du prince héritier du Qatar, cet établissement a été confié dans un premier temps à la Mission laïque française (MLF). C'était alors une école franco Qatarienne, avec cours d'arabe, d'anglais et de religion islamique, en option, dont le procureur général du Qatar présidait le conseil d'administration. Fin 2012, la MLF quitte le Qatar subissant les pressions et l'intrusion des autorités Qatariennes dans l'enseignement laïc délivré par cet établissement homologué par le MEN (contestation par les Qatariens des contenus des livres d'histoire et de sciences naturelles).

En mai 2013, un accord intergouvernemental entre l'opérateur public AEFE et l'établissement Voltaire est signé au nom du Président Hollande. L'AEFE à qui l'on a imposé ce partenariat précise que cet accord très technique permettra d'assurer, dans un premier temps, la formation continue au primaire, seul niveau homologué à l'heure actuelle, avec la garantie de la mixité. Cet établissement pourrait

accueillir à terme, nous précise la Directrice, d'autres familles ; les établissements français de la zone étant quasi saturés.

Le SNES reste cependant très sceptique quant au respect des programmes, de la laïcité voire de la mixité lorsque des classes de collège ouvriront après l'homologation prévisible du second degré. En effet, le procureur général rappelait récemment l'importance pour les Qatariens de l'enseignement de la charia islamique, de la langue arabe et de la séparation entre garçons et filles à partir d'un certain âge!!

• Le SNES est revenu sur les **atteintes trop nombreuses au droit syndical** (remise en cause notamment de la légalité des grèves à Mexico, Bogota et en Turquie). Pour nous, ces démarches sont loin d'une logique d'apaisement ou de règlement de conflits. Pour autant, le DRH de l'AEFE a justifié ces interventions auprès des collègues ou sections en précisant qu'il est absolument indispensable que l'employeur AEFE (ie la Centrale à Paris/Nantes) soit informé de tout mouvement local de grève. Pour le SNES, ces aspects de procédure sont des prétextes directs ou donnés aux autorités locales pour faire pression sur les collègues dans l'exercice de leur droit. Les personnels de Direction seraient- ils dans l'impossibilité de communiquer cette information à la Centrale ? Inutile de dire que le SNES n'est pas convaincu par de telles explications. Nous avons rappelé que, dans tout conflit social, la première démarche de la direction devrait être le dialogue.

Recrutement des résidents

De trop nombreuses remontées de sections font état de problèmes d'étiquetage (agrégé/certifié), de profilage (ISN par exemple) alors que les conseils d'établissement n'ont pas été consultés. Le SNES a donc dénoncé ces dérives ainsi que l'absence de barème de recrutement en accord avec les priorités de l'Agence dans certains pays. La DRH a indiqué qu'elle interviendrait si ces priorités (TNR, ex recruté local...) n'étaient pas respectées. Dont acte!

· Groupe de travail (GT) sur la sélection aux entretiens des expatriés

Le SNES a dénoncé un recul inquiétant du respect des règles de sélection (application à géométrie variable par la DRH des règles de recrutement adoptées les années précédentes, non application du critère sélectif lié à la formation de formateur, utilisation abusive des vœux géographiques...). La DRH botte en touche soulignant seulement la validation de la vingtaine de candidats supplémentaires proposés aux entretiens par le SNES lors de ce GT.

3. Conclusion du groupe de travail relatif aux recrutements tardifs des résidents

Lors du comité technique du 3 décembre dernier, le SNES était intervenu sur l'absence de résidentialisations de certains titulaires non résident (TNR : titulaires recrutés localement et exerçant, dans leur discipline, leur service à temps complet pendant au moins un an) alors que, chaque année, il existe des supports de résidents vacants (une cinquantaine l'an dernier) à l'issue de la campagne de recrutement.

Le SNES avait évoqué la possibilité d'une gestion globalisée de ces supports permettant ainsi à un certain nombre de TNR d'éviter, ne serait-ce que pour une année, une interruption de carrière.

L'AEFE a réuni, à cet effet, les organisations syndicales présentes au CT afin de faire le point sur ce dossier et d'échanger sur les principes et règles relatifs au recrutement tardif des résidents (une dizaine par an jusqu'à présent).

On entend par **recrutement tardif**, un recrutement effectué en dehors du déroulé normal de la campagne annuelle, dans le courant de l'année scolaire. La vacance du support du poste peut être due à une absence de candidat lors de la campagne de mars, un désistement tardif ou une réintégration/démission en cours d'année (congé longue maladie par exemple).

La direction des ressources humaines (DRH) n'a pas retenu le principe d'une gestion globalisée de ces postes vacants au motif que cette gestion serait trop compliquée à mettre en œuvre et qu'elle serait source d'iniquités quant au choix des TNR à résidentialiser.

Le SNES persiste à dire qu'une telle démarche pourrait au moins être envisagée à l'échelle d'un pays comme cela a pu être le cas par le passé (Espagne par exemple).

Suite aux échanges lors de ce groupe de travail, la DRH de l'AEFE a proposé une note clarifiant et fixant certains principes et règles détaillés ci-dessous.

L'AEFE a fixé les dates limites des recrutements tardifs qui doivent faire l'objet d'une demande locale explicite (TNR ou éventuellement des titulaires en cas de recrutement pérenne).

- 1er janvier au plus tard pour le rythme nord
- 1er mars au plus tard pour le rythme sud (rentrée australe).
- Toute candidature retenue d'un TNR doit avoir fait préalablement l'objet d'un classement en CCPL (CCPL organisée à l'occasion de la vacance du poste, voire une consultation par mail ou par téléphone des membres de la CCPL dont le résultat doit obligatoirement faire l'objet d'un vote et d'un PV). Deux situations peuvent se présenter.

Poste resté vacant à la rentrée scolaire

Un contrat **d'un an** peut-être établi pour un **TNR** de même niveau (1er ou 2nd degré) ou d'une autre discipline, uniquement si ce candidat a été classé en CCPL (dans son niveau ou sa discipline) et si le poste non pourvu est situé **dans le même établissement**. Ces situations doivent être réglées dès le début de l'année scolaire.

Les postes créés par les secteurs géographiques à partir de rompus de temps partiels doivent être pourvus, sauf exception justifiée, à la rentrée scolaire.

Poste libéré en cours d'année :

Ils peuvent donner lieu à recrutement <u>temporaire pour la fin de l'année scolaire en cours</u> à condition qu'il y ait des TNR du niveau (1er ou 2nd degré) et de la discipline, classés au sein du même établissement. Ce cas de poste libéré tardivement ne donnera pas lieu à résidentialisation d'un TNR d'un autre niveau ou d'une autre discipline. Il aurait été plus judicieux d'assouplir cette règle et d'ouvrir cette possibilité temporaire à toutes les disciplines afin de lutter contre la précarité des TNR. Si le poste est libéré <u>définitivement</u>, tout candidat classé (titulaire de même niveau et de même discipline) pour le même établissement peut être recruté de manière « pérenne » (contrat « 3 ans ») sur ce poste.

Lors des échanges, le SNES a obtenu qu'un TNR, classé lors de la CCPL de mars et recruté sur un contrat d'un an (sur un rompu de temps partiel par exemple) puisse, si un poste de résident pérenne se découvre tardivement, candidater et bénéficier du contrat pérenne de 3 ans. Son poste temporaire est alors proposé au TNR suivant, classé en CCPL.

N'hésiter pas à contacter le secteur HDF du SNES (hdf@snes.edu) pour toute informations/précisions complémentaires.

4. Groupe de travail "présélections" - Recrutement expatriés

Le groupe de travail sur le recrutement des expatriés a eu lieu à Nantes les 3 et 4 février. Le SNES, qui détient l'ensemble des sièges aux CCPC A et B, est à l'origine ce GT, qui se tient à l'issue des présélections faites par le bureau du recrutement de l'AEFE. Nous avions réussi cette année à obtenir que le GT soit étalé sur trois demi-journées : les commissaires paritaires pouvaient ainsi intervenir sur l'ensemble des propositions de l'AEFE dans des conditions plus favorables. Le SNES a donc interrogé le bureau du recrutement sur chacun des candidats pressentis et nous sommes parvenus dans de nombreux cas à élargir la liste proposée par l'AEFE en faisant prévaloir la priorité du barème sur des critères moins objectifs.

Cependant la déclaration liminaire du DRH de l'AEFE laissait mal augurer du dialogue social et avait donné le ton en affirmant qu'il n'était pas question de revenir sur les orientations qui avaient présidé à la sélection des candidatures.

Aussi de nombreuses irrégularités ont pu être constatées :

- profils cette année encore en décalage avec la réalité du terrain, non discutés dans les CE des établissements mais imposés par le service pédagogique de l'Agence
- application à géométrie variable des critères pourtant considérés comme sélectifs par l'Agence : formation ou tutorat des enseignants, expérience en lycée...
- compétences (FLE ou langues) annoncées comme indispensables dans la fiche de poste, mais qui cessent de l'être pour certains candidats du réseau qui bénéficient des faveurs de l'IPR de l'AEFE
- candidats sans expérience « formation de formateur » ni CPGE positionnés sur un poste CPGE...
- utilisation des vœux géographiques pour la sélection de candidats sur des postes peu attractifs (jusqu'à 20 candidats n'ayant pas formulé de vœux sur certains postes)
 - candidats placés sur liste noire relativement à un entretien précédent, parfois datant de 2011
 - cas d'un candidat « blacklisté » pour des raisons que l'Agence refuse de justifier
- annonce d'annulation de recrutements sur des postes au motif que le vivier est insuffisant, et prolongation envisagée des expatriés en place alors qu'ils n'en ont pas fait la demande
- rejet des candidatures sur vœu unique pour les CPE sous le prétexte que cela témoigne d'une motivation insuffisante

La liste est longue et le SNES n'a pas manqué de dénoncer cette dégradation des conditions d'équité et de transparence du recrutement des expatriés. Pour beaucoup de ces situations, il n'appartenait pas aux personnels du bureau du recrutement de revenir sur des décisions sur lesquelles ils n'avaient malheureusement pas la main. Le SNES a pris rendez-vous avec le Directrice de l'Agence et intervient pour que l'AEFE revienne sur tous les cas où nous avons eu à déplorer ces irrégularités et pour que les candidats écartés de façon arbitraire soient rétablis dans leurs droits.

5. Mayotte: d'importantes zones d'ombre demeurent

Fiscalisation de l'indemnité d'éloignement (IE)

En novembre et décembre 2013, le puissant mouvement de grève des fonctionnaires de Mayotte dans lequel le SNES a joué un rôle moteur a obligé le gouvernement à faire quelques concessions :

- Les IE payées en 2013 ne seront pas imposées.
- Les 2 ème et 4 ème année bénéficient d'un rattachement fictif à l'année fiscale 2013 pour la deuxième fraction de leur indemnité.
- La deuxième fraction des indemnités des 1ère et 3 ème année sera avancée d'un an pour éviter une explosion de leur imposition.

Calcul de l'imposition des IE

Aucune précision pour le moment si ce n'est qu'on s'alignerait à Mayotte sur la Guyane. Le problème est que les collègues, compte tenu de l'augmentation de leurs revenus induite par l'IE risquent de se retrouver à des taux insupportables et surtout injustifiés au regard des conditions de travail particulièrement difficiles à Mayotte et du coût de la vie locale.

<u>Congé administratif</u>: aucun texte n'est sorti alors que le remplacement par le congé bonifié est envisagé. En l'absence de texte, on peut supposer que le congé est maintenu pour les collègues qui continueront de se voir appliquer le décret 96-1027 relatif à la situation des fonctionnaires de l'état à Mayotte.

Situation des collègues affectés avant 2014.

Pour le moment, ces collègues continuent de relever du décret 96-1028 relatif à l'indemnité d'éloignement, aux montants des fractions de cette IE et aux conditions dans lesquelles elle est versée, c'est à dire dans le cadre des séjours limités de 2 fois deux ans. C'est en tout cas ce que dit le décret 2013-965 en son article 8.

<u>Indexation</u>: ces collègues en sont privés par ce dernier décret. Le SNES national a réagi en adressant une lettre au Premier Ministre demandant la suppression de la phrase incriminée. Ce dossier est en cours et le SNES fera tout pour faire supprimer cette mesure injustifiée.

Le MEN et le Vice-Rectorat de Mayotte ont garanti aux collègues, arrivés avant le 1 janvier 2014 et souhaitant rester à Mayotte, qu'ils pourraient le faire même au delà des 4 ans, limite fixée par le décret 96-1027 toujours en vigueur à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Situation des collègues affectés entre le 1 janvier 2014 et le 31 décembre 2016.

Forts de ces assurances, et parce que le décret 2013-965 prévoit en son article 8 qu'ils bénéficieront du système en sifflet (IE en baisse progressive mais versée annuellement, et indexation en hausse progressive) un grand nombre de collègues ont décidé aujourd'hui de poursuivre au delà de la limite des 4 ans. Toute la question est de savoir si les collègues affectés avant 2014 et qui auront demandé leur prolongation, seront considérés comme nouvellement affectés ou simplement réaffectés. En effet une note de la Direction des finances publiques (DGFIP) affirme que des personnels dans une situation analogue sont en réaffectation, qu'ils ne justifient plus de l'éloignement impliquant un déplacement effectif et qu'en conséquence ils ne bénéficieront ni de la dernière fraction de l'IE version 96-1028 ni de l'IE transitoire versée annuellement et ce pour les mêmes raisons. Cette IE « en sifflet » selon la DGFIP ne serait attribuée qu'aux collègues nouvellement arrivés à Mayotte entre le 1 janvier 2014 et le 31 décembre 2016.

Le SNES est intervenu immédiatement au cabinet du Ministre. Le MEN a donné une lecture très catégorique du décret 2013-965. Les nouveaux (arrivés entre 2014 et 2016) et anciens (arrivés avant le 1 janvier 2014) seront traités de la même manière et recevront donc l'indemnité en sifflet (au fur et à mesure de l'augmentation de l'indexation).

Le SNES sera vigilant quant à l'application de cette interprétation sur le terrain car pour le moment aucun texte ne peut être lu de manière complètement définitive sur ce qu'il adviendra des collègues arrivés avant 2014 et ayant décidé de continuer à Mayotte.

6. Rapport d'activité national : votez hors de France du 27 janvier au 11 mars 2014

Le rapport d'activité est le bilan des orientations et actions menées par le SNES-FSU pour la période 2011-2013. Il est présenté par les membres Unité et Action du secrétariat national. Chaque syndiqué-e (à jour 2013-2014) peut donc s'exprimer par son vote. Bien sûr, la partie du secteur hors de France figure dans le rapport d'activité, en pages 16 et 17 du supplément à l'US 737 du 21 décembre 2013 http://www.snes.edu/bonjour.html

Les responsables de section établissement (S1) et pays ont été destinataires d'une circulaire spéciale hors de France pour l'organisation de ces élections. Pour HDF, la période de vote va du 27 janvier au 11 mars 2014. Merci de vous prononcer, par votre vote sur l'activité du SNES-FSU. Si le vote n'avait pas été déjà mis en place dans votre établissement, veuillez contacter le responsable établissement (S1) ou pays, et/ou nous écrire pour vous permettre de voter.

7. Congrès national SNES-Marseille 2014 du 31 mars au 3 avril

La délégation hors de France pour le congrès national qui se tiendra à Marseille du 31 mars au 4 avril 2014 sera composée de cinq camarades pour les COM (Mayotte 1 délégué/ 1 invité, Polynésie française 1 invitée/ une invitée, Nouvelle Calédonie 1 délégué) et de 5 délégué-es de l'étranger, en provenance d'Espagne, du Maroc, du Mexique, de Tunisie, de Turquie, qui tous participeront pour le secteur hors de France. Les collègues travailleront sur les rapports, interviendront dans les commissions et porteront plus généralement les questions relatives à hors de France. Les sections recevront très rapidement un message sur les contributions et les moyens qu' HDF met en oeuvre pour une participation active au congrès national.

Pour rappel et préparation des questions, vous trouverez les thèmes, pré rapports et contributions à https://www.snes.edu/-Le-congres-de-Marseille-31-mars-14-.html le plan général des grands thèmes sur lesquels les syndiqués seront amenés à se prononcer et à faire d'éventuelles propositions :

- thème introductif
- thème 1: Du collège au lycée, un tremplin vers la réussite
- thème 2: de l'ambition pour les personnels et nos métiers
- thème 3: Penser des alternatives pour une société plus juste et solidaire
- thème 4: Pour un syndicalisme offensif, porteur d'espoir et moteur de progrès social.
- propositions de modifications statutaires.

8. Réintégration 2014 - Groupe de travail de la 29ème base du 21 janvier 2014

Le 21 janvier dernier s'est réuni au MEN le groupe de travail pour la vérification des vœux et barèmes des enseignants en réintégration. Vous trouverez le compte rendu sur le site hors de France au lien suivant : http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article261

9. Recrutement à des postes à Monaco - rentrée 2014

La procédure de recrutement pour la candidature à des postes dans des établissements d'enseignement de la Principauté de Monaco est parue au BO n° 7 du 13 février 2014. Vous trouverez l'article du SNES au lien suivant sur le site hors de France : http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article264

Patrick SOLDAT
Secrétaire national chargé
des questions hors de France et des COM
Annie DELPORTE, Roger FERRARI,
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD, Edmond PORRA
Membres du Secteur Hors de France.
PS/AD/RF/HN/LP/EP